



Commune des Avirons

**PROCES-VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

31 MAR. 2014

que la convocation du Conseil a été faite le 24 mars 2014 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 26.

Le Maire,

Etaient présents :

M. DENNEMONT Michel
Mme BAILLIF Line Rose
M. MONDON René
Mme LUCAS Roseline
M. LESQUELIN Jean Hugues
Mme CADAS Isabelle
M. ESCHYLE Gilles
Mme MARCHAND Gladys
M. BENARD Alex
Mme MEZINO Sylvaine
M. RIVIERE Raphaël
Mme HEBERT Monique
M. RIVIERE Lucien
Mme RIVIERE Suzette
M. FERRERE Frédo
Mme BARET Liliane
M. PAYET Fabrice

L'an deux mil quatorze, le trente du mois de mars, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame MEZINO Sylvaine née le 9 février 1943, doyenne d'âge.

La présidente a procédé à l'appel nominatif des élus et, après avoir constaté que le quorum était atteint, a déclaré la séance ouverte.

Mme JULLIEN Marie-Josée
M. VLODY René
Mme DEVEAUX Lydia
M. FRINGUE Mikaël
Mme LESQUELIN Nadia
M. CASSAGNABERE Patrick
Mme ABELARD Isabelle
M. RIVIERE Olivier
Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Hôtel de Ville

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme SILOTIA Natacha - M. FORT Paul - Mme HOARAU Annie - M. CANTINA Pierrot

& &
&

AFFAIRE N° 1 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux soit : M. DENNEMONT Michel - Mme BAILLIF Line Rose - M. MONDON René - Mme LUCAS Roseline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme CADAS Isabelle - M. ESCHYLE Gilles - Mme MARCHAND Gladys - M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine - M. RIVIERE Raphaël - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - M. FERRERE Frédo - Mme BARET Liliane - M. PAYET Fabrice - Mme JULLIEN Marie-Josée - M. VLODY René - Mme DEVEAUX Lydia - M. FRINGUE Mikaël - Mme LESQUELIN Nadia - M. CASSAGNABERE Patrick - Mme ABELARD Isabelle - M. RIVIERE Olivier - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme SILOTIA Natacha - M. FORT Paul - Mme HOARAU Annie - M. CANTINA Pierrot - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Secrétaire :

La Présidente propose la candidature de **Mme DEVEAUX Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme DEVEAUX Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions. **Madame DIJOUX Marie-Josée**, directrice générale des services, est désignée **secrétaire auxiliaire**.

Après quoi, la Présidente a invité le Conseil à passer à la deuxième affaire de l'ordre du jour : l'élection du Maire, et a demandé aux candidats de se faire connaître.

& &
&

AFFAIRE N° 2 : ELECTION DU MAIRE

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2121-7 et L.2122-4, a invité le Conseil à procéder, conformément à l'article L.2121-7, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Le Conseil a désigné deux assesseurs :

- Mme HEBERT Monique
- Mme ABELARD Isabelle

Sont candidats :

- Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne
- M. Michel DENNEMONT

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est passé dans l'isoloir et a voté.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Inscrits	: 33
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 00
Votants	: 26
Nombres de bulletins trouvés dans l'urne	: 26
Bulletins blancs ou nuls	: 00
Suffrages exprimés	: 26
Majorité absolue *	: 14
Ont obtenu :	
- Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne	: 01 voix
- M. DENNEMONT Michel	: 25 voix

M. DENNEMONT Michel ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu **Maire**.

La Présidente a alors déclaré M. Michel DENNEMONT installé dans ses fonctions de Maire et l'a invité à assurer la présidence pour la suite de l'ordre du jour.

& &
&

AFFAIRE N° 3 : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. DENNEMONT Michel, Maire, président de séance, donne lecture des dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et propose à l'assemblée de fixer à **neuf** le nombre d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à **neuf** le nombre d'adjoints.

Il est procédé ensuite, sous la présidence de M. DENNEMONT Michel, élu Maire, à l'élection des adjoints.

& &
&

AFFAIRE N° 4 : ELECTION DES ADJOINTS

L'article L.2122-7-2 du CGCT dispose que « *les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.* »

* La majorité absolue est :

- égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ;

- ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Le Maire fait appel à candidatures.

Est candidate la liste suivante :

- Liste MONDON René
- 1) M. MONDON René
- 2) Mme BAILLIF Line Rose
- 3) M. LESQUELIN Jean Hugues
- 4) Mme LUCAS Roseline
- 5) M. ESCHYLE Gilles
- 6) Mme CADAS Isabelle
- 7) M. BENARD Alex
- 8) Mme MARCHAND Gladys
- 9) M. RIVIERE Raphaël

Sont désignés assesseurs : - Mme HEBERT Monique
- Mme ABELARD Isabelle

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est passé à l'isoloir et a voté.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Inscrits	: 33
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 00
Votants	: 26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 26
Bulletins blancs ou nuls	: 01
Nombre de suffrages exprimés	: 25
Majorité absolue *	: 14

A obtenu :

- 1) Liste MONDON René : 25 voix

La liste composée des élus suivants : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus adjoints au Maire et immédiatement installés dans l'ordre suivant en fonction de l'ordre de présentation de la liste :

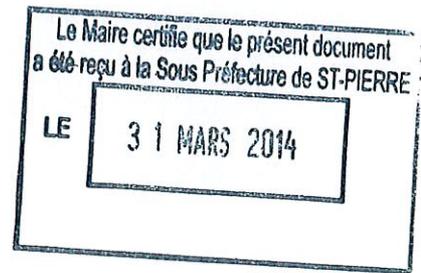
1 ^{er} Adjoint	:	M. MONDON René
2 ^{ème} Adjoint	:	Mme BAILLIF Line Rose
3 ^{ème} Adjoint	:	M. LESQUELIN Jean Hugues

* La majorité absolue est :

- égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ;

- ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

- 4^{ème} Adjoint : Mme LUCAS Roseline
- 5^{ème} Adjoint : M. ESCHYLE Gilles
- 6^{ème} Adjoint : Mme CADAS Isabelle
- 7^{ème} Adjoint : M. BENARD Alex
- 8^{ème} Adjoint : Mme MARCHAND Gladys
- 9^{ème} Adjoint : M. RIVIERE Raphaël



& &
&

En application de l'article R.2121-2 et R.2121-4, le tableau du Conseil Municipal est arrêté tel que prévu en annexe.

& &
&

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire déclare la séance close à **onze heures vingt-cinq minutes**.

Fait en séance publique,
Le dimanche 30 mars 2014



La doyenne, présidente,

Le secrétaire,

Le Maire, président,

Et les membres ont signé :